

Justice pour Emmanuelle et pour toutes les femmes !

Après de nombreuses manœuvres de la direction de La Poste, l'audience du conseil des prud'hommes relative au harcèlement sexuel et aux agressions dont a été victime Emmanuelle s'est bien tenue le 9 mars ■ La Poste a été contrainte de reconnaître la véracité des accusations portées contre son cadre et donc l'existence de harcèlement sexuel ■ Elle demande tout de même que la victime soit déboutée de l'ensemble de ses demandes ■ La décision est fixée au 17 mai ■ Continuons de soutenir Emmanuelle et dénoncer les agissements de La Poste à l'encontre des victimes de ce type d'agressions !

Le déni!

Depuis le début de cette affaire, la hiérarchie de La Poste persiste dans une position de déni. Dans un premier temps, elle affirme n'être au courant de rien. Elle va jusqu'à mentir effrontément en audience, déclarant qu'il n'y a pas de caméra dans les plateformes! Son avocate a même été contester les dates auxquelles la direction a été alertée par Sud, malgré la production des courriers. L'autre constance dans son attitude est la mise en doute, voire les accusations, contre la victime, ses témoins et les médecins!

Les conclusions du protocole de harcèlement débouchant sur une mise en cause de l'agresseur ne seront suivies de rien. Ce cadre, pourtant coupable, partira en retraite en 2 mois. Problème: pour les fonctionnaires, le délai pour partir en retraite est de 6 mois. Selon les circonstances, ce délai peut être réduit mais une dérogation du directeur est nécessaire... A quel jeu s'adonne la direction de La Poste ?!

Oui... mais!

Lors de l'audience, l'avocate de La Poste a été contrainte de reconnaître qu'il y avait bien eu harcèlement moral et s'est retrouvée obligée de ne pas reprendre les accusations contre la victime et ses



témoins. Il s'agit d'une première victoire pour Emmanuelle! Toutefois, il est étrange que cette prise de conscience n'ait rien changé dans les demandes de La Poste, qui consistent à rejeter toutes les demandes de la victime. Ne serait-ce qu'un coup de communication? Ses manœuvres pour obtenir le report de l'audience ayant été balayées, La Poste ne cherche-t-elle pas par cette reconnaissance du harcèlement à redorer son blason? C'est à craindre! En effet, le 12 mars, le médecin traitant d'Emmanuelle de 2008 à 2015, recevait une convocation devant le Conseil de l'Ordre des médecins suite à une alerte de La Poste. Cette dernière lui reproche d'avoir inscrit sur un certificat qu'Emmanuelle avait subi un fort stress lié au travail. Comment reconnaître qu'une salariée a été victime d'agressions et de harcèlement sexuels et, en même temps, contester le stress lié à ces faits. La fédération Sud-PTT a interpellé le DRH de la Poste, prophète du management par la bienveillance pour qu'il retire cette alerte. Aucune réponse à ce jour. C'est la bienveillance pour les agresseurs sexuels?!...

Tout au long de cette affaire, la direction de La Poste s'est comportée de manière inique. Nous devons donc continuer à défendre Emmanuelle et obtenir que justice lui soit rendue ! Cette victoire serait un véritable désaveu pour nos patrons et concernerait aussi toutes celles qui subissent ou ont subi des actes sexistes ! La parole doit se libérer !



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envergures 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

